

Registre Public d'Accessibilité



Date Ouverture : 1^{er} Septembre 2017



Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue à l'Agence MAAF Assurances de :
BRIE COMTE ROBERT**



Le Bâtiment et les services proposés sont accessibles

Oui Non

**Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et
des services**

Oui Non



Formation du Personnel d'accueil aux différentes situations de Handicap

- Le personnel est sensibilisé
- Le personnel est formé
- Le personnel sera formé



Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé
- Le personnel connaît le matériel



Consultation du Registre Public d'Accessibilité

A l'Accueil



Existe-t-il un Registre Public de Sécurité :

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi :

Date du dépôt du document : **23 Septembre 2015**

Adresse : 2 RUE DE LA CHAUSSEE
Code Postal : 77170

Ville : BRIE COMTE ROBERT

Nom de la Personne Morale : MAAF ASSURANCES SA
SIRET : 542 073 580 03271

NAF : 6512Z



Accessibilité aux Personnes Handicapées

Sommaire

- Bien Accueillir les Personnes Handicapées
Plaquette Ministérielle
- Notice d'Accessibilité
- Attestation d'Accessibilité
- Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
ET DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MEEM-MLHD/SG/SPSS/ATL2/Benoit Cudelou

Notice d'Accessibilité



NOTICE DESCRIPTIVE D'ACCESSIBILITE

Adresse des travaux : MAAF ASSURANCES
2, rue de la Chaussée
77170 BRIE COMTE ROBERT

Texte de référence :

- Arrêté du 1er août 2006
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005
- Décret n°2006-555 du 17 mai 2006
- Décret n°2007-1327 du 11 septembre 2007

Généralité :

Réaménagement de l'agence existante, agencement des bureaux au nouveau concept. Modification de l'entrée. Changement de la signalétique.

Chemineurs extérieurs : (article 2)

- Cheminement : le cheminement permet d'accéder à l'entrée de l'agence par la rue de la chaussée sans obstacle et le plus direct possible
- Repérage et guidage : une signalisation adaptée indiquant la direction de l'entrée est installée sur le parcours.
- Rampe, ressaut et palier de repos : L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite se fait par la rue de la chaussée trottoir avec bateau. Mise en place d'une marche trait d'union sur le seuil de l'agence (documentation jointe) afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (ht à monter : 0.14m), une sonnette permet de faire appel à un employé de l'agence. Dérogation jointe
- Espace de manœuvre : réglementaire, diamètre : 1.50m devant la porte sur la façade
- Sécurité d'usage : Le cheminement est libre de tout obstacle en hauteur.
- Escalier : l'accès à l'agence sur la façade se fait par une marche ht 0.14m

Places de stationnement : (article 3)

Un parking de la ville existe en face de l'agence de l'autre côté de la rue de la Chaussée.

Accès au bâtiment : (article 4)

- Repérage : Sans objet
- Atteinte et usage : La poignée de la porte d'entrée est située à hauteur comprise entre 0,90m et 1,30m et une sonnette sera mise en place pour les personnes à mobilité réduite.

Accueil du public : (article 5)

- Un espace libre d'au moins 1,50m de diamètre permet la mobilité des personnes à mobilité réduite devant le plot d'accueil.

Circulations intérieures horizontales : (article 6)

- La circulation vers les espaces accueillant du public est d'une largeur minimale de 1m70
- Un espace libre d'au moins 1,50m de diamètre permet la mobilité des personnes handicapées devant tous les bureaux.

Circulations verticales : (article 7)

- Escalier : Sans objet
- Ascenseur : Sans objet

Tapis, escaliers et plans inclinés mécaniques : (article 8)

Sans objet

Revêtements de sol, murs et plafonds : (article 9)

- Tapis : Tapis de sol encastré au niveau de la porte d'entrée au même niveau que le sol fini de l'agence
- Qualité acoustique : L'acoustique de l'ensemble de l'agence sera étudiée par un bureau d'étude technique afin de respecter les recommandations et normes liées à l'accessibilité et au code du travail.

Portes, portiques et sas : (article 10)

- Portes et sas : Un espace libre d'au moins 1,50m de diamètre permet la mobilité des personnes handicapées devant l'entrée sur la façade (passage 0,90m minimum) ainsi que devant et dans tous les bureaux
- Atteinte et usage : Les poignées des portes de l'agence sont situées à hauteur comprise entre 0,90m et 1,30m.
- Porte automatique : Sans objet
- Repérage : Vitrophanie et adhésif pour un meilleur repérage.

Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande: (article 11)

- Accueil : le plot d'accueil est utilisable pour les personnes à mobilité réduite.
- Equipement : Les mobiliers bureaux utilisés sont conformes et permettent l'accessibilité aux PMR.
Devant tous les équipements se trouve un espace d'usage de 0,80m x 1,30m. La signalisation répond aux exigences de l'annexe 3.

Sanitaires : (article 12)

Les sanitaires sont prévus pour recevoir le personnel de l'agence et ne sont pas prévus pour le public, néanmoins ils sont aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Sorties : (article 13)

Les blocs autonomes d'éclairage de secours avec pictogramme signalisant les sorties sont disposés afin d'être repérables en tous points de l'agence.

Eclairage : (article 14)

L'éclairage de l'ensemble de l'agence sera étudié par un bureau d'étude technique afin de respecter les recommandations et normes liées à l'accessibilité et au code du travail.

Signature : Date, nom et signature du maître d'ouvrage

LA MURETTE, le 25 juin 2009

Didier Gallet, Sté KORUS mandatée par la MAAF

Signature : Date, nom et signature du maître d'œuvre

LA MURETTE, le 25 juin 2009

Sté KORUS

DEMANDE DE DÉROGATION AUX REGLES D'ACCESSIBILITÉ

Pour les bâtiments existants : 2, rue de la Chaussée
77170 BRIE COMTE ROBERT

les contraintes techniques sont liées : (cocher la case correspondante)

au terrain
 à la construction

Motivation de la demande (hors constructions neuves)

Afin de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et qu'il n'est pas faisable de créer une rampe extérieure avec palier de repos nous proposons une autre solution.

Solution envisagée

Mise en place d'une marche trait d'union. Voir la documentation jointe
Une sonnette permet l'appel d'un employé afin que la rampe temporaire puisse être déployée

Le demandeur :

Sté KORUS mandatée par la MAAF

Fait à : La Murette

Le : 25.06.2009

Le maître d'œuvre chargé de la mission de conception du projet :

KORUS

Fait à : La Murette

Le : 25.06.2009

l'accessibilité

Un concept
unique et innovant
dans l'univers de l'accessibilité
des établissements
recevant du public

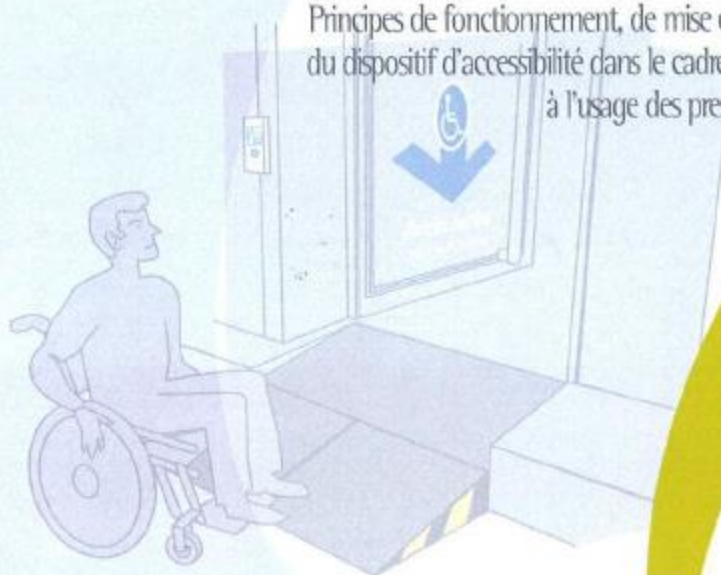
Marche Trait d'union

Aborder facilement un seul en fauteuil

Osmoz

un sésame qui simplifie la vie

Principes de fonctionnement, de mise en œuvre
du dispositif d'accessibilité dans le cadre législatif
à l'usage des prescripteurs



Myd'l
L'accessibilité

Marche Trait d'union & Osmoz

Deux vecteurs,
une idée

Marche Trait d'Union Marche rabattable



TRAIT D'UNION est un modèle breveté.

La MARCHÉ TRAIT D'UNION est un dispositif d'aide au franchissement d'une marche pour un véhicule à roue (fauteuil roulant, poussette, landau, diable...). Rapide à mettre en place, discrète et toujours disponible puisque intégrée au bâti, cette marche déployable est une véritable passerelle.

Caractéristiques

- La Marche TRAIT D'UNION est composée de deux demi-marches déployables, indépendantes l'une de l'autre.
- Encastree dans le seuil d'entrée, elle nécessite pour son installation un espace restreint (40 à 60 cm selon la hauteur à franchir).
- Dépliée, la marche TRAIT D'UNION à une emprise minimale sur le domaine public.
- Ses deux rampes indépendantes lui permettent de s'adapter à la plus part des configurations de trottoirs même en pente.
- La Marche TRAIT D'UNION permet de franchir des hauteurs de seuil jusqu'à 25 cm. Au delà voir : La Double Marche Trait d'Union.
- Dimensions : Sur mesure en fonction du seuil d'entrée.

Une signalétique forte et efficace

- Le retour en façade de la marche TRAIT D'UNION est sérigraphié. Quatre pictogrammes indiquent que l'établissement est accessible à toute personne en fauteuil.



Osmoz Borne d'accueil personnalisée

OSMOZ permet d'offrir un meilleur accueil à toutes personnes à mobilité réduite :
Personnes handicapées, personnes âgées, personnes souffrant d'un handicap passager.
- En leur apportant votre aide avant l'entrée de vos locaux
- En les prenant en charge prioritairement dès leur entrée dans votre établissement.

Caractéristiques

Bouton d'Appel sur platine signalétique

- Simplicité d'installation
- Le bouton d'appel fonctionne sur piles R03
- Dimensions : 100mm larg. x 200mm haut.
- Portée de l'émission : 50 m environ
- Aucune alimentation électrique n'est requise.

Télécommande Evasion

Fonctionne sur la fréquence nationale 868,3 MHz réservée aux services pour personnes handicapées.



• Touche d'activation de la borne Osmoz.

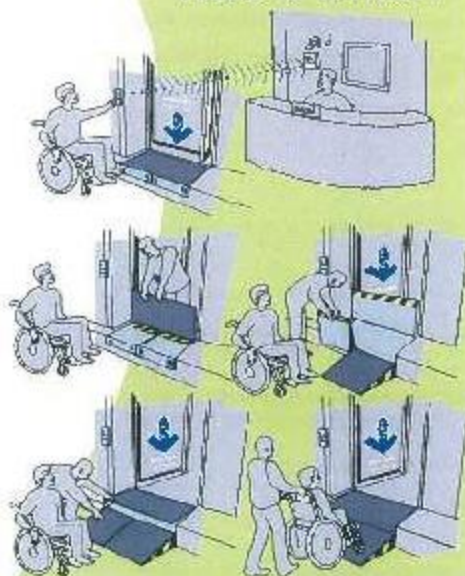


• Touche sonore d'activation de la borne Osmoz pour personnes malvoyantes.

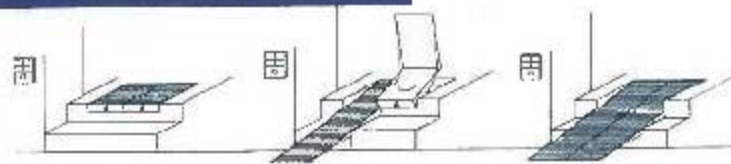
Borne Osmoz

- Fonctionne sur 220 volt
- S'installe sans génie civil
- Sonnerie modulable
- Dimensions : 162mm larg. x 222mm haut

Principe de fonctionnement de la Marche Trait d'Union



Une double Marche n'est plus un obstacle !



Principe de mise en œuvre

1) Enlever la marche à scie diamant pour effectuer le logement de la marche rabattable.

Dimensions de la marche trait d'union :

A = hauteur

B = la voirie

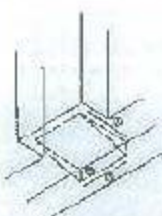
C = largeur

Pour la côté de deux éléments :

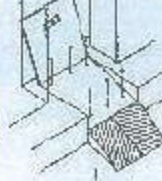
A' = A

B' = la voirie pour être le même niveau de la voirie.

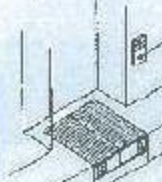
C' = la voirie pour la même voirie à l'extérieur.



2) Elevement de marche,assage au ciment, présentation de la voirie (la rampe repliée doit être au même niveau que la voirie) et mise en place de la clavette de fixation de la plaque support des marches rabattables.



3) Mise en place des 6 tirants de fixation



4) La marche est repliée. Collage au double face de la lame d'appel sur la voirie, ou fixation par chevilles dans le voirie, le haut du poussoir doit se trouver à 10 du sol du voirie.

Attestation d'Accessibilité



Affaire suivie par :

Pascal MAILLET
Pôle Exploitation MAAF
Chauray
79082 Niort cedex 9
Tél. : 05 49 17 76 80
Pascal.maillet@covea-immobilier.fr

Préfecture Seine-et-Marne

12, r des Saints-Pères
77010 Melun Cedex

**Objet : Attestation d'accessibilité d'un ERP de 5ème
Catégorie conforme au 31 décembre 2014**
exemptant d'Agenda d'Accessibilité Programmée

N/Réf : ADAP 77070

Copie : Mairie de BRIE COMTE ROBERT

Chauray, le 18 Février 2015

Lettre Recommandée avec A/R 2C 099 018 2571 2

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation,

Je soussigné, Pascal MAILLET Responsable Pôle Exploitation MAAF, représentant MAAF Assurances SA (SIREN 542 073 580) exploitant de l'Établissement recevant du public de 5ème catégorie ou d'une installation ouverte au public situé **2 RUE DE LA CHAUSSEE - 77170 - BRIE COMTE ROBERT**,

Atteste sur l'honneur que l'établissement répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014, suite à des travaux réalisés dans le cadre des autorisations obtenues selon les pièces jointes.

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte selon les cas :

□ le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue(s) en application de l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. arrêté préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation accordée à un établissement recevant du public remplissant une mission de service public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer la continuité du service public.

□ l'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5ème catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pascal MAILLET
Responsable Pôle Exploitation



Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

Les éléments spécifiques décrits sont mis en œuvre, sur certains sites, selon les préconisations validées par les Commissions d'Accessibilité

**RAMPE EN FIBRE DE VERRE ULTRA
LEGERE AVEC SURFACE ANTI
DERAPANTE, MARGELLE DE SECURITE*,
POIGNEES DE TRANSPORT**

* Grand modèle

www.medinov.fr



Références	Type	Longueur Max/Min mm	Largeur utile de la rampe mm	Poids max supporté kg	Poids de la rampe kg
30100-070	RAMPE LARGE FIXE ULTRA LEGERE FIBRE DE VERRE	700	730	300	3.5
30100-085		850	780	300	4
30100-125		1250		300	6
30100-165		1650		300	7.5
30100-205		2050		300	9.5

Les rampes sont un élément essentiel de la sécurité et de l'accessibilité. Bien choisir sa rampe ou ses rails en fonction du lieu (public ou privé) de la charge à supporter, de la pente et du véhicule utilisé (fauteuil ou scooter (4 roues, 3 roues, voies des roues avant/arrière très différentes)) que l'on souhaite obtenir. Consulter l'abaque ci-après

Rampe simple TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite.



2 - Soulever la poignée coté gauche.

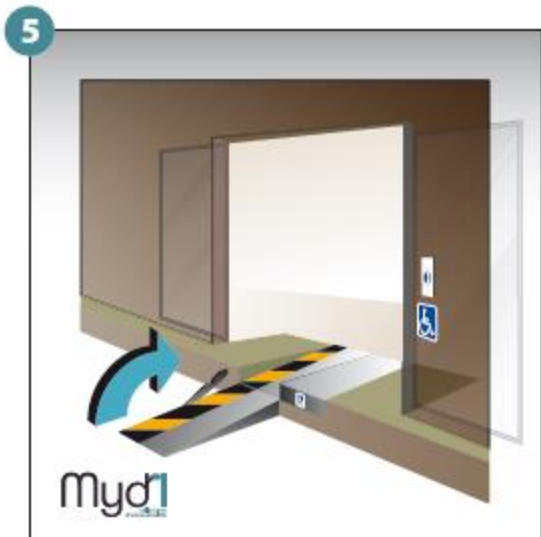


3 - Tirer la poignée vers l'avant.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui fera office de chasse roues.



6 - Répéter les opérations pour la deuxième rampe.



7- Rampe en service.



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe.

Rampe double TRAIT D'UNION



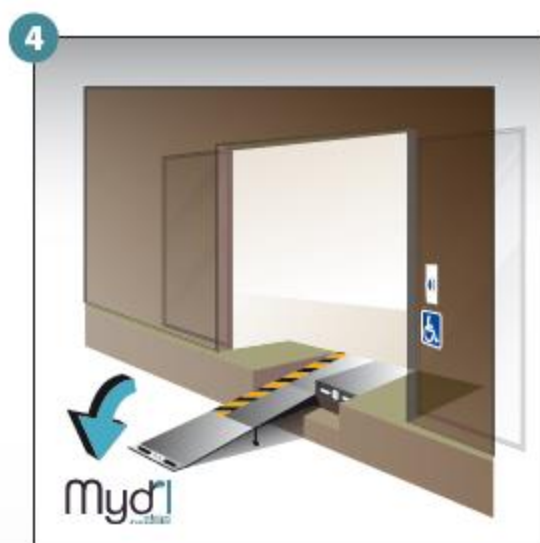
1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite



2 - Soulever le volet frontal.



3 - Tirer le volet vers l'avant des deux mains.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui prolongera la rampe



6 - Répéter les opérations pour le deuxième volet



7- Rampe en service



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe

AUDEA ACCUEIL

LA-90

Fiche produit
Ref. 160 001



Mettez aux normes votre accueil au meilleur rapport qualité-prix

BESOIN DES USAGERS



La réception ou le guichet sont des lieux où la communication est centrale. Pour accéder aux services et entendre correctement, les personnes malentendantes ont besoin d'équipements d'amplification sonore adaptés.

FONCTION DU PRODUIT



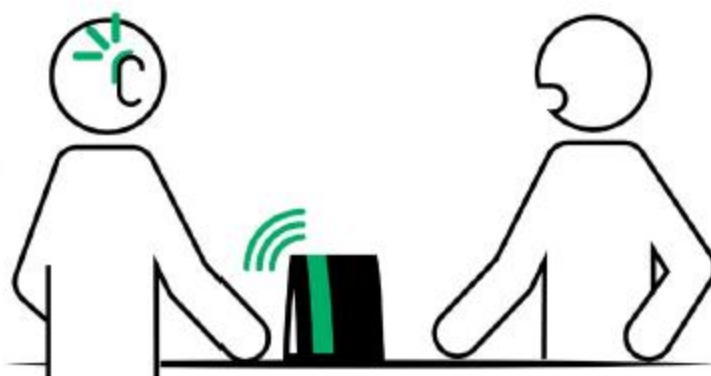
En intégrant une boucle magnétique, la LA-90 permet d'amplifier les discussions directement dans l'aide auditive de l'utilisateur lorsque positionnée en mode T. Avec son micro intégré, la LA-90 ne nécessite pas d'équipement supplémentaire.

CARACTÉRISTIQUES

- Couleur : gris et bleu personnalisable sur demande
- Dimensions : 200 x 185 x 70 mm
- Poids : 635 g
- Portée : 1 m²
- Alimentation : secteur ou batterie (6h)

ACCESSOIRES COMPATIBLES

- Récepteur LPU-1 et CRESCENDO 50
- Microphones jack



Récepteur LPU-1 en supplément



RAPPEL DE LA LOI ET DES NORMES

Art. 5-II : « Lorsque l'accueil est sonorisé et en cas de renouvellement ou lors de l'installation d'un tel système, celui-ci est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique, respectant les dispositions décrites en annexe 9. Les spécifications de la norme NF EN 60118-4:2007 sont réputées satisfaire à ces exigences. Ce système est signalé par un pictogramme.

Les accueils des établissements recevant du public remplissant une mission de service public ainsi que des établissements recevant du public de 1re et 2e catégories sont équipés obligatoirement d'une telle boucle d'induction magnétique. »

© Droits réservés - EO GUIDAGE - 1606



Découvrez nos produits
sur www.okeenea.com

EO GUIDAGE
du groupe **OKEENEA**

6 rue des Aulnes
69410 Champagne-au-Mont-d'Or
FRANCE

04 72 53 98 26
info@eo-guidage.com
www.okeenea.com

Modules de maintenance pour Ascenseurs

Périodicité des visites : toutes les 6 semaines

MODULE DE BASE Fréquence et opérations imposées par la législation Contrôles à chaque visite	*CONTROLE COMPLET* 1 fois par an*
<p><u>Paliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• boutons d'appel, voyants et indicateurs• portes et vantaux• serrures, des ferme-portes ou contrepoids, l'efficacité du verrouillage et contact de fermeture• oculus• des dispositifs limitant les possibilités d'actes de vandalisme <p><u>Cabine :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• précision d'arrêt de la cabine par rapport au palier• alarme, téléalarme, dispositif de secours• boutons et voyants, éclairage• vantaux, dispositifs de réouverture (contact chocs, bords sensibles, cellule radar, boutons de réouverture) <p><u>Machinerie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• niveau d'huile en cuve, la présence de fuites pour les appareils hydrauliques. <p><u>Egalement observés :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• confort au démarrage et à l'arrêt• fonctionnement flèches de sens et de indicateur en cabine• les éventuels bruits, vibrations	<p><u>Contrôles Manœuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• composants du coffret de manœuvre (relais, transformateur, cartes électroniques)• système de sélection d'étages en machinerie (mécanique ou électrique)• fusibles, relais de phase, serrage des borniers, test de masse, anti-dérive électrique, témoin de présence à niveau, sonde de température d'huile• ventilation forcée du local• éclairage normal et de sécurité, en machinerie et en cabine <p><u>Contrôles Treuil ou Machine :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• groupe de traction dans sa globalité• ensemble « freins »• niveau d'huile du réducteur, des paliers moteur• graisseurs automatiques• tension des courroies et anti-patinage• dispositifs de protection (disjoncteur thermique, thermistance, boîte à bornes, ventilation)• contacts de fin de course haut et bas• contrôle de la course poulie/frein <p>Pour un appareil hydraulique : centrale et distributeur, limiteur de pression, réchauffeur et/ou refroidisseur, niveau et aspect de l'huile, extra course haut et bas.</p> <p><u>Contrôles Gaine</u></p> <ul style="list-style-type: none">• fixation des guides, cordon souple, chaîne de compensation• éclairage• fonctionnement du boîtier d'inspection <ul style="list-style-type: none">• arcade de la cabine, éléments participant au bon coulissement de celle-ci et du contrepoids (coulisseau, fils, guides, huileurs)• poulies et dispositifs de fin de course• parties non visibles des paliers (seuils de porte, tôles chasse-pieds, frontons)• amortisseurs en fosse• électrification <p><u>Contrôles Portes Palières</u></p> <p>Opérations identiques à celles du module « porte cabine et » mais effectuées sur toutes les portes à tous les paliers.</p> <p><u>Contrôles Porte Cabine</u></p> <ul style="list-style-type: none">• éléments fixes (rail, traverse, seuil, garde-pieds, butées, patins, oculus)• éléments mobiles (vantaux, galets, pivots)• éléments participant à la bonne fermeture et réouverture des portes : câbles, contrepoids, ferme-porte, cellule, contact choc, serrure (shunt, percuteur, pêne),• composants de l'opérateur qui manœuvre les portes cabine : navette, tension des câbles, courroies, chaînes contacts électriques. <p><u>Contrôles Signalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none">• boutons, voyants, indicateurs, cabine & paliers
<p>Fréquence et opérations imposées par la législation Contrôles 2 fois par an</p> <p><u>Câbles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• état, tension, allongement et points de fixation• usure des poulies et des contres-paliers, ainsi que leur graissage• câbles et chaînes <p><u>Frein :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• usure des garnitures, test de l'efficacité• isonivelage, vanne de descente manuelle et antidérive pour appareil hydraulique	
<p>Fréquence et opérations imposées par la législation Contrôles 1 fois par an</p> <p><u>Contrôle parachute :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• composants du parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements de la cabine en montée (en machinerie, en cuvette, sur ou sous la cabine)• limiteur de vitesse et poulie de tension• essai de prise, teste du patinage machine, coupure contact. Le technicien s'assure du déclenchement équilibré des blocs, de la bonne retombée du mécanisme et du réarmement correct du contact <p>appareil hydraulique : étanchéité, réducteur de débit, soupape de rupture, pompe à main, descente manuelle sont testés.</p> <p><u>Nettoyage :</u></p> <p>Du local machine, de la machine, du coffret, du toit de cabine, de la cuvette, des récupérateurs d'huile.</p>	

Maintenance pour EPMR

La Société de Maintenance assure une visite d'entretien selon la périodicité précisée au contrat (la législation n'impose pas de cadre périodique ou d'opérations minimales comme c'est le cas pour les ascenseurs).

La maintenance préventive est assurée selon un programme adapté à chaque appareil qui comprend notamment les opérations suivantes :

Le contrôle de l'ensemble des dispositifs de sécurité,
Le contrôle du groupe moteur,
Le contrôle du système de transmission mécanique,
Le contrôle de la sécurité des contacts de fin de course,
Le contrôle des boîtes à boutons,
Le contrôle des contacts de protection dans le tableau général,
Le contrôle de sécurité d'accès haut et bas,
Le nettoyage et graissage nécessaire y compris fournitures (huile, graisse).

Modules de maintenance Portes

Les modules, répartis en 2 catégories comme listé ci-dessous sont exécutés, voire associés au cours d'une même visite, selon la programmation définie par le plan d'entretien

Module Sécurité	Module Inspection
<ul style="list-style-type: none">- Dispositifs de sécurité : barre palpeuse, cellule...- Débrayage manuel- Limiteur d'effort- Articulations : charnières, pivot...- Zone d'accostage- Signalisation : feux clignotants, éclairage, marquage au sol- Transmission : bras, câbles, chaînes, courroies- Opérateur : moto-réducteur, opérateur hydraulique...	<p>Les éléments du module sécurité + :</p> <ul style="list-style-type: none">- Verrouillage de la porte- Eléments de guidage : rails, galets...- Organes de commande- Système d'équilibrage : contrepoids, ressorts ...- Armoire de commande- Fixation de la porte- Système antichute- Etat peinture et corrosion

Documents complémentaires à consulter dans le Registre de Sécurité

- Disponible à la demande auprès du personnel de l'Agence